

- COMMUNIQUÉ -

Violences survenues à Mayotte

Le Conseil supérieur de la magistrature a pris connaissance avec consternation des événements survenus jeudi dernier à Mayotte ayant conduit à l'agression de deux magistrates.

Il condamne avec la plus extrême fermeté cette surenchère de violence et espère un retour au calme et à la raison dans les jours prochains.

Les fonctions judiciaires sont au service des citoyens et ne devraient jamais conduire à une mise en cause de l'intégrité physique de celles et ceux qui les exercent au quotidien dans des conditions matérielles souvent très difficiles.

Le Conseil supérieur de la magistrature assure les deux magistrates agressées ainsi que l'ensemble des magistrats et fonctionnaires du ressort de son entier soutien.

Contact presse

Jean-Baptiste Crabières

Secrétaire général adjoint du Conseil